

Droits fondamentaux : stop à l'apartheid social !

Ne pas pouvoir se déplacer, sortir où on veut ; être isolé ; se heurter sans cesse à des obstacles pour aller à l'école, trouver un logement, un professionnel de santé, un emploi ; vivre sous le seuil de pauvreté ; ne pas pouvoir bénéficier des aides nécessaires à son autonomie... Ne jamais avoir le choix... Et subir le regard des autres...

Et si vous deviez vivre dans ces conditions ?



APF France handicap demande le respect et l'effectivité des libertés et droits fondamentaux pour toutes et tous



Je suis atteinte d'une SEP. Je ne le vis pas très bien. Je m'aperçois que quand on rentre dans la case de "personne en situation de handicap" ça devient difficile pour plusieurs choses : les finances, la mobilité, l'accessibilité, les droits. J'ai simplement besoin d'avoir les mêmes droits que les autres. On n'a pas choisi notre situation, on a le droit d'être comme tout le monde.

Anais, adhérente APF France handicap, Haute-Saône



Le handicap est le 1er motif de discrimination depuis plusieurs années (Rapport annuel du Défenseur des droits)

Dans une décision dévoilée le 21 avril 2023 suite à la réclamation collective portée par 4 associations dont APF France handicap, le Comité des droits sociaux du Conseil de l'Europe a condamné l'Etat français pour violation des droits des personnes en situation de handicap et de leurs familles et a émis des recommandations.

Dans tous les domaines de la vie des personnes en situation de handicap, celles-ci sont entravées dans l'exercice de leurs droits. Ces obstacles sont de véritables empêchements dans la vie des personnes et des familles, ces dernières devant pallier les insuffisances de l'Etat. Ils entravent la possibilité pour les personnes en situation de handicap de vivre de manière autonome et choisie, comme les autres citoyens.

Nos revendications

- **Inscrire la politique du handicap dans une approche fondée sur les droits** plutôt que dans une approche médicale fondée sur les besoins : considérer les personnes comme des sujets de droits, pas des objets de soins
- **Introduire le handicap dans la Constitution française en l'ajoutant dans son article 1^{er}** tel qu'il a été modifié par l'Assemblée nationale en juillet 2018 : « Elle [La France] assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction de sexe, d'origine, de race, de handicap ou de religion »
- **Traduire sans délai la Convention internationale relative aux droits des personnes handicapées et les recommandations émises par le Conseil de l'Europe en politiques publiques** cohérentes, coordonnées, chiffrées, pour qu'enfin les droits des personnes en situation de handicap soient respectés